



COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 SEPTEMBRE 2012

Président : M. Bouchez Michel, Maire

PRESENTS : Mr BOUCHEZ Michel Maire, Mme HOCHART Donata, Mr BERTIN Alexandre, Mme CHAVALAUDRA Evelyne, Mme HENOT Dominique, Mr FLAMENT Alexandre, Mme PAW Renée, Mr THIRION Jean-Pierre Adjoints, Mr BOUKHATEB Nordine, Mme BIELKIN Laurence, Mme SYS Martine, Mr BEKAERT Patrick, Mme VANEECKE Marie-Agnès, Mr HERMEL Jean-Loup, Mme WARNEZ Muriel, Mr DEGAND Daniel, Mme MOLEND A Edith, Mr HERMAND Jean, Mme PRZYBOROWSKI Brigitte, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : Mr SZAT Stanislas, Adjoint - Mme JAROSZ Sylvie, Mr ABRAHAM Jean-Claude Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Mme BELHAJ Myriam, Mr MONTEVILLE Georges-Marie, Mme FAVIER Elisa, Mr DARCHEVILLE Francis, Mr VANTOURNHOUDT André, Mme BUYCK Isabelle, Mr BAILLEZ Aimé Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE: Mme PRZYBOROWSKI Brigitte, Conseillère Municipale.

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté

1/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Décision n°42/2012 portant sur la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de voirie et réseaux divers Rue Pierard entre les Communes de Fouquières-Lez-Lens et Billy-Montigny (Groupement de commandes- Crédits Girzom)
- Décision n°43/2012 portant sur le remboursement d'un sinistre
- Décision n°44/2012 portant sur le contrat de cession d'un spectacle « Petites Mains pour grandes Zoreilles » avec SMartFr
- Décision n°45/2012 portant sur le marché de Transports Scolaires 2012/2013
- Décision n°46/2012 portant sur l'avenant n° 1 à l'acte d'occupation temporaire de l'immeuble 154 rue du Général Leclerc
- Décision n°47/2012 portant sur les Travaux de réalisation des VRD Rue Nouvelle (Lot n° 1- voirie et Lot n° 2 – Eclairage et Réseaux Divers)
- Décision n°48/2012 désignant un avocat « Commune de Fouquières-Lez-Lens contre Mr Hanon Franck »



2/ LOTISSEMENT RUE DE LA SUCRERIE : Compte-Rendu d'activité Année 2011

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a approuvé le compte-rendu d'activité et le bilan au 31 décembre 2011, relatifs à l'aménagement du lotissement de la rue de la Sucrierie, présentés par la SEM ADEVIA. Aucune participation n'est sollicitée pour 2012.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

3/ LOTISSEMENT RUE DE LA SUCRERIE : Rétrocession des voiries et espaces verts au profit de la Commune

Lors de sa séance du 12 mars 2012, le Conseil Municipal avait pris acte de la remise de l'emprise du lotissement Rue de la Sucrierie et de tous les ouvrages compris dans cette emprise.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité la rétrocession des voiries et espaces verts de ce lotissement, soit la parcelle n°AH 576 d'une superficie de 4 535 m², et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir, établi par Maître Anne PRINGERE DONZEL, notaire à Liévin.

4/ ACQUISITION A L'EPF DES TERRILS 95-95 A ET 83-100-230

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée le projet d'acquisition des terrils du site « 6 Sud de Courrières » n°95-95 A et « Marais de Fouquières » n°83-100-230 d'une superficie totale de 113 ha 34 a 34 ca et a informé du courrier de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais donnant son accord quant à cette cession moyennant le prix de 979.80 € HT plus les frais d'acquisition et de portage arrêtés sur situation comptable par EPF.

Le Conseil Municipal ayant délibéré, a décidé, à l'unanimité, l'acquisition des deux friches, moyennant le prix définitif et total de 129 601,44 € TTC auquel viendront s'ajouter les frais d'actes notariés et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir, établi par Maître Yves AUBRY, Notaire à Lille.

5/ ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SIS 14 RUE DE LA PAIX, CADASTRE AD 682 ET AD 683

Dans le cadre de la politique engagée depuis plusieurs années favorisant la création d'équipement public, et plus particulièrement dans le cadre d'un projet de création d'une micro-crèche, le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité l'acquisition suivante :

↳ un immeuble, sis 14 rue de la Paix à Fouquières-Lez-Lens, cadastré AD 682 et AD 683, sur une superficie de 2 691 m², au prix de 360 000 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir, établi par Maître Bonfils à Lens.



6/ ALIENATION DE LA PARCELLE AL 561, SITUEE AU LIEUDIT « LE MARAIS DE LANGLE »

La société TRANSALINORD installée 5 rue Casimir Beugnet à Fouquières-Lez-Lens, afin d'assurer son développement, a émis le souhait d'acquérir la parcelle AL 561, d'une superficie de 32 011 m², située au lieudit « Le Marais de Langle ».

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité la cession de la parcelle cadastrée AL 561, située au lieudit « Le Marais de Langle », selon le prix estimé par les services fiscaux, soit 250 000 € HT, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir, établi par Maître Bonfils à Lens.

7/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CREATION DE MICRO-CRECHE

Monsieur le Maire a rappelé la décision d'acquérir l'immeuble sis 14 rue de la Paix, dans le cadre d'un projet de création d'une micro-crèche.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité de solliciter, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, une subvention au taux maximal.

8/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE LA TERRASSE DU COMPLEXE SPORTIF CHARLES HUMEZ

Dans le cadre des subventions exceptionnelles attribuées chaque année aux parlementaires par la Commission des Finances, il a été proposé aux membres du Conseil Municipal d'inscrire les travaux de réfection de la toiture de la terrasse du Complexe Charles Humez.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

9/ VIREMENTS DE CREDITS

Sur proposition de son Président, le Conseil Municipal, ayant délibéré, a autorisé à l'unanimité le prélèvement de :

- la somme de 7000 € au compte 21318 intitulé « Autres bâtiments publics » pour l'affecter au compte 21312 intitulé « Bâtiments publics- Bâtiments scolaires »,
- la somme de 1500 € au compte 238 Fonction 824 intitulé « avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles – Vieux Neuf » pour l'affecter au compte 238 Fonction 822 intitulé « avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles – Grand Projet Ville »,
- la somme de 66 000 € au compte 2313 Fonction 020 intitulé « immobilisations corporelles en cours Constructions – administration générale – bâtiments communaux » pour l'affecter au compte 238 Fonction 020 intitulé « avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles – administration générale – bâtiments communaux »,



10/ TAUX DES REDEVANCES SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2012/2013

Le Conseil Municipal a délibéré sur le taux des redevances scolaires dues par les communes voisines, pour l'année scolaire 2012-2013 et a décidé à l'unanimité de fixer pour les communes de la Communauté de Lens-Liévin le taux à 109 euros par enfant qui fréquente une classe élémentaire ou maternelle. En ce qui concerne les autres communes, la Commune appliquera le même taux de redevance à savoir 109 euros et ce à titre de réciprocité.

11/ ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE : PRISE EN COMPTE DES TICKETS LOISIRS JEUNES DANS LE REGLEMENT DES COTISATIONS

Monsieur le Maire a rappelé la délibération du 19 septembre 2011 créant l'Ecole Municipale de Musique et fixant les tarifs des droits d'inscription, ainsi que la délibération du 12 mars 2012 relative à la mise en place d'un partenariat entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales, se concrétisant par le versement d'une aide financière sous forme de Tickets Loisirs Jeunes.

Monsieur le Maire a informé de la signature de la convention de partenariat avec la CAF, et le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité, d'autoriser l'utilisation des Tickets Loisirs Jeunes pour le règlement des droits d'inscription à l'Ecole Municipale de Musique.

12/ DENOMINATION DE LA RESIDENCE SISE 50 RUE ROBESPIERRE

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité de dénommer la résidence sise 50, rue Robespierre : « Résidence de la Convention (1792-1795) ».

13/ AVIS SUR L' ETUDE RELATIVE AUX ALEAS MINIERES DANS LES ANCIENNES CONCESSIONS DU BASSIN MINIER DU LENSOIS

Point retiré.

14/ TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT DES ANIMATEURS POUR LE CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire a rappelé que chaque année, la commune procède au recrutement d'animateurs, de directeurs et de directeurs adjoints afin d'assurer l'encadrement des centres de loisirs municipaux. Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité de rémunérer les agents recrutés pour encadrer les enfants, pendant les centres de loisirs, en fonction du nombre d'heures de travail effectuées, comme suit :

- pour les animateurs « stagiaires » : 1^{er} échelon de l' Echelle 3 du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe,
- pour les animateurs titulaires du BAFA : 1^{er} échelon de l'Echelle 4 du grade d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe,
- pour les directeurs ou directeurs adjoints : 1^{er} échelon du premier grade du cadre d'emploi des animateurs territoriaux,



15/ TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL : TEMPS PARTIEL

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité d'autoriser un agent employé à temps complet, adjoint administratif de 2^{ème} classe, à exercer ses fonctions à temps partiel à hauteur de 80%.